

Décision portant délégation de signature en faveur de la cheffe de l'Institut Régional de Formation Europe centrale et orientale - Munich - Allemagne

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 452-3, D. 452-8, D. 452-10 et D. 452-11 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu la délibération n°9-2005 du 1^{er} juin 2005 du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger relative à l'acceptation des dons et legs ;

Vu le contrat de Madame Valérie KROES, cheffe de l'Institut régional de formation Europe centrale et orientale ;

Vu la décision de la directrice générale de l'AEFE portant nomination de Madame Valérie KROES en tant qu'ordonnateur secondaire de l'Institut régional de formation Europe centrale et orientale,

Décide

Article 1 : Valérie KROES bénéficie d'une délégation à effet de signer, pour l'Institut régional de formation Europe centrale et orientale, les actes liés à :

- l'établissement des ordres de mission relatifs aux actions de formation ;
- toute décision relative à l'acceptation des dons et legs à l'Institut régional de formation pour un montant unitaire inférieur à 3 000 euros.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

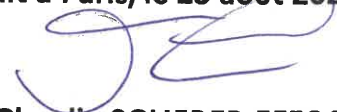
4, passage Colisée | 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr

1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans l'établissement et d'une publication sur le site internet de l'établissement désigné à l'article 1^{er}.

Fait à Paris, le 29 août 2025



Claudia SCHERER-EFFOSSE